

Méthodologie de vérification du plagiat

Année académique 2024-2025

Compte tenu des exigences d'ARACIS et d'EAEVE appliquées au système d'enseignement universitaire et conformément aux principes d'éthique et d'intégrité académiques, la vérification des mémoires de fin d'études (thèse de licence, projet de diplôme) à l'aide d'un logiciel anti-plagiat, dans le respect des dispositions légales en vigueur, est une nécessité.

À cet égard, la vérification des mémoires sera effectuée avant de les relier/couvrir, en tant que pré-contrôle, afin que les superviseurs scientifiques des mémoires reçoivent en temps utile les informations concernant l'*indice de similitude*.

Pour ce but, nous proposons le calendrier suivant pour le processus de vérification :

- Les étudiants soumettront le document par courriel au format PDF, **environ 30 jours avant la remise du document final**, mais **au plus tard 10 jours avant le début de l'examen de fin d'études** (conformément au calendrier de fin d'études établi par le règlement d'études de l'année académique en cours).

- Dans le sujet du courriel, l'étudiant précise : le **responsable scientifique** et la **discipline** dans laquelle il a effectué le travail. Les courriels suivants seront utilisés :

antiplagiatfmbv@gmail.com → pour MV

antiplagiatcepa@gmail.com → pour CEPA

- Le document de l'étudiant envoyé pour vérification en pièce jointe aux adresses électroniques mentionnées **ne contiendra PAS la déclaration d'authenticité et la bibliographie** et sera étiqueté **Nom_Prenom_Année de fin d'études** (par ex. Ionescu_Andrei_2025).

La vérification de ces documents selon le calendrier proposé permettra d'obtenir en temps utile des informations sur l'indice de similitude et les sources de plagiat éventuelles, ce qui donnera aux étudiants suffisamment de temps pour corriger les parties du document qui doivent être modifiées, évitant ainsi des situations indésirables.

Le processus de vérification du travail de finalisation sera effectué à l'aide de la plateforme TURNITIN, par une équipe composée d'employés de la bibliothèque FMV. Après avoir généré le **rapport de similitude** dans la plateforme TURNITIN, celui-ci sera envoyé par courriel à l'étudiant et au responsable scientifique.

Pour que le mémoire soit accepté la soutenance, l'**indice de similarité** doit être de **maximum 25 %**.

Veuillez noter que **SEULS les mémoires dont l'indice de similarité dépasse le niveau maximum de 25 %** seront acceptés pour **révision**.

Le rapport de similitude sera remis par chaque diplômé au secrétaire du comité des examens, afin d'être archivé avec le reste des documents de l'examen de fin d'études.